

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 DASCO 189 Subvention (6.500 euros) à l'association « Actions pour les Collectivités Territoriales et Initiatives Sociales, Sportives, Culturelles et Educatives » (13^e) pour organiser un festival autour de la surdité dans le cadre du projet intitulé « Fais-moi signe ! ».

**Mmes Colombe BROSSEL et Véronique DUBARRY,
rapporteuses.**

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L. 2511-1 et suivants ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le projet en délibération, en date du 3 décembre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association « Actions pour les Collectivités Territoriales et Initiatives Sociales, Sportives, Culturelles et Educatives » ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 7^e Commission et par Mme Véronique DUBARRY, au nom de la 6^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 6.500 euros est attribuée à l'association « Actions pour les Collectivités Territoriales et Initiatives Sociales, Sportives, Culturelles et Educatives », 12, rue Gouthière (13^e) (482 - dossier 2013_07998).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 521, nature 6574, ligne VF80003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2013.